

0230020X  
ACADEMIE DE LIMOGES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PIERRE BOURDAN  
10 PLACE MOLIERE  
23000 GUERET  
Tel : 0555417000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/10/2022

Réuni le : 14/11/2022

Sous la présidence de : Olivier Derouin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant convention DSDEN 23 : le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer l'avenant à la convention de restauration avec le rectorat de Limoges concernant la prise en charge des repas pris par les personnels de la DSDEN 23 au sein de l'établissement du 01/09/22 au 31/12/2022 selon le modèle joint en annexe. La nouvelle subvention s'applique sur le tarif en vigueur selon l'indice brut indiqué sur le bulletin de paye du mois correspondant à la prise de repas.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0